



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emblèmes

Question écrite n° 76064

Texte de la question

Dans le cadre d'expositions, de vente aux enchères ou de magasins d'antiquités, on peut constater que des emblèmes officiels de la France, soit de l'Ancien Régime, soit de la République, sont entre des mains privées. Devant le caractère de ces drapeaux, étendards et fanions, il est surprenant que des appropriations aient pu se produire de ces symboles. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à Mme la ministre de la défense et des anciens combattants quel est le régime juridique des emblèmes officiels des forces armées françaises et comment il peut se faire que certains soient détenus par des particuliers.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76064

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : défense et anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2002, page 2486